

COMPAGNIE ALGÉRIENNE DE CHARBONNAGE, Alger THE ALGERIAN COALING DEPOTS

S.A., 16 mars 1926, p. 99 ans.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE DE CHARBONNAGE
THE ALGERIAN COALING DEPOTS
S.A au capital de 0,5 MF.

Siège social : Alger, 4, bd de la République
Registre du commerce : Alger, n° 15.723
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 873)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 7 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 25 actions.

PARIGORIS (Constantin), 4, r. Edith-Cawel, Alger ;
CORBIER (Jean), 28, r. de la Liberté, Alger ;
BROCHIER (Émile), 24, bd Camille-Saint-Saëns, Alger ;
MASSONI (Louis), 3, r. Waisse, Alger ;
TENDRON (Eugène), 1, r. de Tanger, Alger.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MILLIÈS (Théodore), 4, bd de France, Alger.

Objet. — Le négoce de charbon et l'industrie houillère sous ttes ses formes ; le commerce de ts produits, sous-produits ou matières susceptibles d'être utilisées comme combustibles ou carburants, le commerce de coke et mazout ; l'agence maritime, l'acconage, l'affrètement et la manutention maritime..

Capital social. — 0,5 MF en 500 act. nominatives de 1.000 fr.

Parts bénéficiaires. — 500.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 15 % au conseil d'adm. ; 15 % aux parts bénéficiaires ; 8 % aux actions à titre de dividende. Le surplus attribué aux act.
